

CATALOGUE
2025

02
—
08

PÔLE HIPPIQUE
DE SAINT-LÔ

NORMANDY
BREEDERS'
AUCTION
by CHEVAL NORMANDIE

VENTE AUX ENCHÈRES
PHYSIQUE ET EN LIGNE

ORGANISÉE LORS DU NORMANDIE HORSE SHOW



BALSAN ENCHÈRES OVY 002-2012

NORMANDY BREEDERS' AUCTION

Pour tous renseignements :

Devaux José

+33 6 60 56 28 69

Bellet Julien

+ 33 6 75 21 88 85

Balsan Philippe

+ 33 6 07 97 87 94
info@balsanenchères.com

Cheval Normandie

+33 2 33 57 79 31

Horaires

Terminé le **02/08/2025** (heure de Paris)

Lieu

Pôle Hippique de Saint-Lô

Frais d'enchères

12.50% (hors TVA) du prix d'attribution.

1

Kasall des Forets x Utrillo VD Heffinck

Picasso Mouche

PEDIGREE

♂ Kasall des Forets

♂ Utrillo VD Heffinck

INFORMATIONS

Date de naissance 09/06/2025

Genre Mâle

Robe Alezane

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Un véritable chef d'œuvre ! "

Karo de Blondel pleine d'Ermitage Kalone



PEDIGREE

♂ Mylord Carthago

♂ Vondeen

INFORMATIONS

Date de naissance 2020

Genre Poulinière

Robe Baie

Studbook SF

TVA 5.5%

DESCRIPTION

" Petite-fille de la célèbre Phedra Rateliere, pleine du phénomène Ermitage Kalone ! "

Mélodie du Rouet

PEDIGREE

♂ Chacco White

♂ Lifestyle

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Grise
Taille S inférieure ou égale à 161 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" Le prometteur Chacco White associé à la lignée maternelle de Baloubet du Rouet ! Une partition sans fausse note ! "

Myriade d'Helby

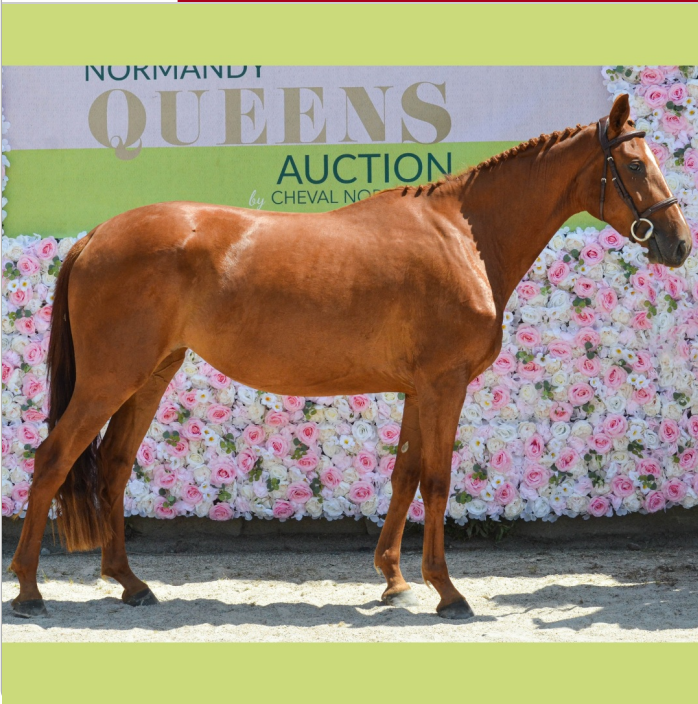
PEDIGREE

♂ Mylord Carthago

♂ Ivor d'Helby

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Alezane
Taille S inférieure ou égale à 161 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" L'alliance du sang du crack Mylord Carthago avec la souche maternelle de l'extraterrestre Quickly de Kreisker ! Une avalanche de qualités ! "

Magic Mouche

PEDIGREE

♂ Canturano

♂ L'arc de Triomphe

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Hongre

Robe Baie

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Respect et superbe bascule, il va vous enchanter ! "

Mia Bel Esprit

PEDIGREE

♂ Fahrenheit De Vains

♂ Paddock Du Plessis

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Grise

Taille S inférieure ou égale à 161 cm

Studbook SF

TVA 50% de TVA à 20% / 50% exonéré de TVA



DESCRIPTION

" Championne de France des foals, un modèle de rêve et un respect hors pair ! "

Mille pattes

PEDIGREE

♂ Conthargos

♂ Quick Star

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Etalon approuvé SF

Robe Alezane

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Offrez-vous un étalon approuvé avec de la force et une technique sans faille ! "

Mistry des Adelis

PEDIGREE

♂ Cornet du Lys

♂ Nabab de Reve

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Alezane

Taille L entre 166 cm et 168 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Nièce du crack Vagabond de la Pomme, 2ème de la finale Coupe du Monde de Las Vegas ! "

Mia Minotiere

PEDIGREE

♂ Falko de Hus

♂ Quaprice Boimargot Quincy

INFORMATIONS

Date de naissance 2022**Genre** Femelle**Robe** Baie**Taille** L entre 166 cm et 168 cm**Studbook** SF

DESCRIPTION

" Une mécanique bien huilée, prête à rugir sur les pistes ! "

Prinz d'Altenbach

PEDIGREE

♂ Cornet's Prinz

♂ Kannan

INFORMATIONS

Date de naissance 06/04/2025**Genre** Mâle**Robe** Bai foncé**Studbook** SF**TVA** 20%

DESCRIPTION

" Un croisement explosif pour un poulain de grande classe ! "

Monaco du Rouet

PEDIGREE

♂ Armitages Boy

♂ Excalibur dela Tour Vidal

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Mâle
Robe Baie
Taille S inférieure ou égale à 161 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" Il vous mènera au sommet du Rocher ! "

Magnum Mouche

PEDIGREE

♂ Kannan

♂ Mr Blue

INFORMATIONS

Date de naissance 2022**Genre** Mâle**Robe** Baie**Taille** L entre 166 cm et 168 cm**Studbook** SF**TVA** 20%

DESCRIPTION

" Fils du numéro un mondial Kannan, il vole au-dessus des obstacles ! "

Mika de Coquerie

PEDIGREE

♂ Giovani de la Pomme

♂ Numero Uno

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Mâle

Robe Baie

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" La classe transalpine, un futur numéro un ! "

Myrtille de Laume

PEDIGREE

♂ Up To You

♂ Quick Star

♀ Quick Star

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Baie

Taille L entre 166 cm et 168 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Le succès dans le viseur ! "

Diamond Lord Z

PEDIGREE

♂ Dominator 2000 Z

♂ Lux Z

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Mâle

Robe Baie

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook Z



DESCRIPTION

" Force et respect, un avenir brillant s'offre à lui ! "

Milou du Bois

PEDIGREE

♂ Grimsky Semilly

♂ Top Gun Semilly

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Hongre
Robe Grise
Taille M entre 162 cm et 165 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" Avec sa technique et son sens de la barre, il vous fera voyager ! "

Magic Fromentin

PEDIGREE

♂ Dollar du Rouet

♂ Candy de Nantuel

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Mâle

Robe Baie

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Puissant et respectueux, il va vous envoûter ! "

Moonlight Mouche

PEDIGREE

♂ El Barone 111 Z

♂ Flipper d'Elle

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Alezane

Taille L entre 166 cm et 168 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Un éclat nocturne, une étoile sur la piste ! "

Mariaka d'Anchat

PEDIGREE

♂ Cicave du Talus

♂ Kashmir Van't Schuttershof

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Baie
Taille M entre 162 cm et 165 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" Issue de l'exceptionnelle lignée du Plessis ! Élevez d'un cran le niveau de votre élevage ! "

Pacidye des Edenes

PEDIGREE

♂ Pegase Van't Ruytershof

♂ Cardento

INFORMATIONS

Date de naissance 22/04/2025

Genre Femelle

Robe Bai foncé

Studbook SF

TVA 60% de TVA à 20% / 40% exonéré de TVA

DESCRIPTION

" Chic et moderne, elle touche à la perfection ! "



Manhattan du Rouet

PEDIGREE

♂ Ginko du Rouet

♂ Messire Ardent

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Hongre

Robe Baie

Taille L entre 166 cm et 168 cm

Studbook SF

TVA 50% de TVA à 20% / 50% exonéré de TVA



DESCRIPTION

" Neveu de Dollar du Rouet, il vous mènera dans les hautes sphères ! "

Mathis de Coquerie

PEDIGREE

♂ El Barone 111 Z

♂ Cicero Z

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Mâle

Robe Bai foncé

Taille L entre 166 cm et 168 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Un sauteur divin avec une puissance hors-normes ! "

Mamba des Sources

PEDIGREE

♂ Hokkaido de Menjo

♂ Canturo

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Alezane

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Puisse le talent à la source ! "

MAIA DE FEZ

PEDIGREE

♂ Falko de Hus

♂ Nartago

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Grise
Taille M entre 162 cm et 165 cm
Studbook SF



DESCRIPTION

" Une déesse issue du regretté Falko de Hus et de la lignée maternelle de Dexter de Kerglenn ! "

Calgary Lili Z

PEDIGREE

♂ Cumano Alpha Z

♂ Santander H

INFORMATIONS

Date de naissance 2022**Genre** Femelle**Robe** Grise**Taille** L entre 166 cm et 168 cm**Studbook** Z**TVA** 20%

DESCRIPTION

" Conçue pour gagner sur les plus grandes pistes du monde ! "

Melrose d'Austral

PEDIGREE

♂ Hokkaido de Menjo

♂ Dollar du Murier

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Grise

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Nièce du Champion d'Olivier Guillon Ionesco de Brekka ! "

Mylady Dabreo

PEDIGREE

♂ Mylord Carthago

♂ Hermes d'Authieux

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Grise
Taille S inférieure ou égale à 161 cm
Studbook SF
TVA 20%

DESCRIPTION

" Une princesse issue de la lignée maternelle de la crack Oh d'Eole ! "



Maldives LM

PEDIGREE

♂ Canturano

♂ Muriesco du Contentin

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Baie

Taille S inférieure ou égale à 161 cm

Studbook SF



DESCRIPTION

" L'élégance et respect, elle vous fera voyager ! "

Perle du Jade

PEDIGREE

♂ Dollar du Rouet

♂ Vivaldi du Seigneur

INFORMATIONS

Date de naissance 29/04/2025

Genre Femelle

Robe Baie

Studbook SF



DESCRIPTION

" Cette fille de Dollar du Rouet est un joyau ! "

MR du Rozel

PEDIGREE

♂ Vannan

♂ Carthago

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Hongre
Robe Baie
Taille XL supérieure ou égale à 169 cm
Studbook SF
TVA 20%



DESCRIPTION

" Un Grand Monsieur ! "

Magic du Rouet

PEDIGREE

♂ Hokkaido de Menjo

♂ Quidam de Revel

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Hongre

Robe Alezane

Taille XL supérieure ou égale à 169 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Votre futur allié pour booster vos performances sportives ! "

Mira De Labruyere

PEDIGREE

♂ Nervoso

♂ Muriesco Du Cotentin

INFORMATIONS

Date de naissance 2022**Genre** Femelle**Robe** Baie**Taille** M entre 162 cm et 165 cm**Studbook** SF**TVA** 20%

DESCRIPTION

" La perle du Cotentin ! "

Lolipop des Flagues

PEDIGREE

♂ Hardrock Z

♂ Ugano Sitte

INFORMATIONS

Date de naissance 2021

Genre Femelle

Robe Baie

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

" Offrez-vous une gourmandise ! "

Malinka

PEDIGREE

♂ Hokkaido de Menjo

♂ Mr Blue

INFORMATIONS

Date de naissance 2022
Genre Femelle
Robe Grise
Taille S inférieure ou égale à 161 cm
Studbook SF
TVA 20%

DESCRIPTION

" Votre partenaire pour la vie ! "



Mélusine de Kahot

PEDIGREE

♂ Bamako de Muze

♂ Diamant de Semilly

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Baie

Taille XL supérieure ou égale à 169 cm

Studbook SF

TVA 20%

DESCRIPTION

" Une merveille issue de la lignée maternelle de Baloubet du Rouet ! "



Magique du Parc

PEDIGREE

♂ Dumpy des Flagues

♂ Ideal de la Loge

INFORMATIONS

Date de naissance 2022

Genre Femelle

Robe Alezane

Taille M entre 162 cm et 165 cm

Studbook SF

TVA 20%



DESCRIPTION

"La magie opère à chaque foulée !"



BALSAN ENCHÈRES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE OVV BALSAN ENCHERES

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PEUVENT ÊTRE COMPLÉTÉES PAR DES CONDITIONS PARTICULIÈRES PROPRES À CHAQUE VENTE. EN PRÉSENCE D'UNE CONTRADICTION ENTRE LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS PARTICULIÈRES, LES PREMIÈRES PRIMENT SUR LES SECONDES.

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Les présentes Conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées par les vendeurs et par les acheteurs et sont applicables à toutes les transactions réalisées par l'OVV BALSAN ENCHERES.

Elles sont régies par les dispositions légales et la réglementation applicables aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, (loi du 10 juillet 2000 du 20 juillet 2011 et Décret 2011-850) ainsi que par les dispositions du Code du commerce.

Les ventes étant publiques, l'entrée dans les établissements de vente est obligatoirement gratuite. Toutefois L'OVV BALSAN ENCHERES se réserve la possibilité de refuser l'entrée si le nombre de places disponibles sur le site est atteint. La présentation des chevaux pouvant comporter des dangers, les visiteurs circulent dans les établissements à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leurs sont faites par l'OVV BALSAN ENCHERES. Ni la responsabilité des propriétaires vendeurs, ni celle des organisateurs de la vente ne saurait être engagée au titre d'un dommage subi par un visiteur de ces établissements.

D'une façon générale, l'inobservation des Conditions générales de vente ne pourra engager la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES vis-à-vis des acheteurs et des tiers.

ARTICLE 2 – VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Les ventes aux enchères publiques sont, conformément à la loi, effectuées par le Commissaire-Priseur, habilité de l'OVV BALSAN ENCHERES. Les présentes conditions générales de vente sont applicables en toutes leurs dispositions dès lors qu'elles ne sont pas contraires à celles énoncées avant la vente et consignées au procès-verbal. La responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne saurait être recherchée ni par le vendeur, ni par l'acheteur.

L'OVV BALSAN ENCHERES, agit comme mandataire du vendeur qui lui donne entière subrogation en ce qui concerne toutes les opérations inhérentes à la vente y compris la facturation et l'encaissement.

ARTICLE 3 - ENCHÈRES

S'agissant des chevaux, l'enchère minimum sera de 1000€ et pour les poneys, l'enchère minimum sera de 500€, une dérogation pouvant être accordée par l'OVV BALSAN ENCHERES.

Les ventes aux enchères ont lieu contre paiement comptant immédiat. L'OVV BALSAN ENCHERES chargé de la vente se réserve le droit de refuser des enchères de tout enchérisseur n'offrant pas une solvabilité notoire. Sera réputé tel, tout enchérisseur qui n'aura pas réglé sa précédente adjudication.

Conformément à la loi, les enchères seront indiquées et prises en euros. La traduction simultanée en devises étrangères n'est donnée qu'à titre indicatif.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente en même temps sur un même cheval, soit à haute voix soit par signe, et qu'ils réclament en même temps ce cheval après le prononcé de l'adjudication, ledit cheval sera immédiatement remis en adjudication au prix de la dernière enchère et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau. Le cheval sera alors adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 4 - FOLLE ENCHÈRE

L'OVV BALSAN ENCHERES se réserve expressément le droit de faire procéder, le même jour ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, à la revente sur folle enchère d'un cheval dont l'acquéreur s'avérerait défaillant ou incapable.

De même lorsque l'acquéreur sera considéré par l'OVV BALSAN ENCHERES comme ne présentant pas les garanties suffisantes, l'OVV BALSAN ENCHERES sera autorisée à défaut de paiement comptant, à remettre l'animal en vente sur folle enchère le jour de l'adjudication ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, sans mise en demeure ni formalité de justice, aux risques et périls de l'adjudicataire fol enchérisseur qui du seul fait de sa folle enchère engage sa responsabilité financière auprès du vendeur au titre des frais de la première vente comme de la vente sur folle enchère.

Auquel cas, l'OVV BALSAN ENCHERES ne sera tenue du paiement au vendeur que du montant de la revente sur « folle enchère ». En cas de revente sur folle enchère, à moins d'instructions contraires du vendeur, données au Commissaire-Preneur avant la remise en vente, le prix de réserve éventuel par lui indiqué préalablement restera valable.

De même et dans les mêmes conditions, si immédiatement après l'adjudication, l'enchérisseur n'est pas retrouvé pour signer son bon d'achat, le cheval sera représenté aux enchères au cours de la même vacation ou le lendemain. Dans cette hypothèse, la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne pourra en aucun cas être recherchée ni par le vendeur, ni par l'adjudicataire défaillant.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR LE VENDEUR

Tout vendeur devra donner par écrit les déclarations qui devront être portées, sous sa responsabilité, à la connaissance du public. L'OVV BALSAN ENCHERES répond seulement de la conformité des déclarations données par le vendeur avec celles qui sont données au public mais ne sont nullement responsables de l'exactitude et de la sincérité des déclarations faites par le vendeur, notamment en ce qui concerne la désignation des chevaux, celle de leur origine et pays de naissance, leur signalement, les gains, les engagements, les vices rédhibitoires, leur état de gravidité, le régime d'assujettissement à la TVA, etc... Ainsi, le vendeur est tenu de signaler par écrit avant la vente les erreurs ou omissions figurant au catalogue afin que ces dernières soient signalées au public par une annonce à la tribune avant la vente et contresignée au procès-verbal. Tout vendeur qui n'aurait pas apporté, avant le début de la vente, un rectificatif écrit concernant les renseignements figurant au catalogue, au sujet des chevaux présentés par lui, sera considéré comme ayant approuvé ces renseignements et de ce fait, la responsabilité de leur exactitude lui incombera pleinement.

L'OVV BALSAN ENCHERES attire l'attention des acheteurs sur les annonces qui sont faites à la tribune pendant la vente. En effet, ces annonces peuvent contenir des informations importantes ne figurant pas au catalogue, notamment concernant l'existence de prix de réserve.

ARTICLE 6 – DOSSIER ET INFORMATIONS VÉTÉRINAIRES

L'Acheteur est informé de ce que le cheval peut être accompagné d'un dossier vétérinaire plus ou moins complet, dont il a la possibilité d'en prendre connaissance avant la vente et de le soumettre à un vétérinaire de son choix et à ses frais. Il peut aussi mandater un vétérinaire pour interpréter et réaliser tout examen d'imagerie de son choix sur un cheval, ainsi qu'un examen clinique dans les limites du protocole établi à cet effet par l'Association des Vétérinaires Équins et si le cheval est physiquement présent.

L'acheteur est informé de ce que les chevaux n'ont pas tous fait l'objet d'imageries (radiographies, échographies, scope) ni d'un examen vétérinaire avant achat. Ils sont vendus en l'état sans garantie autre que celles des vices rédhibitoires. Il appartiendra à l'acheteur s'il le souhaite de faire examiner le cheval par un vétérinaire et à ses frais avant la vente et au plus tard avant la livraison du cheval et d'introduire le cas échéant les recours prévus par le Code rural.

L'OVV BALSAN ENCHERES peut mettre à disposition des acheteurs un vétérinaire qui sera présent du début jusqu'à la fin de la vente. L'acheteur aura à sa charge de se renseigner avant la vente sur la présence ou non d'un vétérinaire mandaté par l'OVV BALSAN ENCHERES. Ses coordonnées seront fournies aux acheteurs qui souhaiteront, à leurs frais, se faire assister pour l'interprétation de tout dossier vétérinaire disponible auprès des vendeurs ou pour tout examen vétérinaire sur un cheval dont l'achat est envisagé.

Les vendeurs devront s'assurer que chaque cheval présenté porte bien le numéro qui lui est affecté au catalogue. En cas d'erreur ou de confusion, la responsabilité leur en incombera entièrement et ne pourra être attribuée à l'OVV BALSAN ENCHERES.

En cas d'enquête, le vendeur s'engage à autoriser, à ses frais la prise de sang nécessaire ou toutes autres opérations requises pour rechercher l'identité du cheval.

Les vendeurs s'engagent à ce que les animaux présentés en vente aient subi les vaccinations obligatoires prévues par la loi dans l'hypothèse d'un rassemblement d'équidés.

Les chevaux vendus sur décision de justice, sont vendus en l'état, sans réserve et sans garantie d'aucune sorte, sous couvert de l'article 1649 du Code civil.

ARTICLE 7 – ABSENCE

En cas d'absence, le jour de la vente, d'un cheval inscrit au catalogue, le vendeur devra, sauf cas de force majeure (en cas de mort, accident ou maladie grave du cheval, un certificat vétérinaire devra être déposé au plus tard le jour de la vente), verser à l'OVV BALSAN ENCHERES une somme de 500 € H.T., s'ajoutant au montant de l'inscription.

Cette somme sera également due en cas d'absence causée par la présentation du cheval à une autre vente.

ARTICLE 8 – PAPIERS D'ORIGINE

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papiers en règle comprenant notamment la carte d'immatriculation, le récépissé du certificat d'origine, le livret signalétique à jour des vaccinations, certificats sanitaires propres à chaque catégorie de chevaux ainsi qu'une attestation plus un certificat de saillie pour les juments pleines et un signalement pour les foals.

Ces papiers devront être obligatoirement remis avant la vente par le vendeur à l'OVV BALSAN ENCHERES. La responsabilité du vendeur pourra être recherchée au cas où les documents n'auraient pas été remis en temps utile et ce, sans préjudice du droit pour l'OVV BALSAN de refuser la présentation de l'animal à la vente.

Le dépôt et le retrait des chevaux ne pourront être faits que lorsque l'OVV BALSAN ENCHERES sera en possession de tous les papiers concernant les chevaux en vente.

Le dépôt et le retrait des papiers s'effectueront toujours au bureau de l'OVV BALSAN ENCHERES à l'exception du document d'accompagnement du cheval en original, lequel sera remis au moment de la livraison du cheval par le vendeur.

En aucun cas, l'OVV BALSAN ENCHERES, s'il était toutefois procédé à la vente de l'équidé, ne sera responsable de l'absence des documents requis.

Pour les chevaux venant de l'étranger ou d'un pays Européen, l'OVV BALSAN ENCHERES décline toute responsabilité, dans l'hypothèse où

l'équidé ne pourrait disposer en France d'un signalement ou d'origine lui permettant son inscription auprès de l'IFCE dans la catégorie promise et envisagée permettant l'utilisation envisagée par l'acheteur. L'acheteur aura à charge de vérifier, avant la vente, la conformité des origines et caractéristiques avec les normes françaises et l'utilisation envisagée.

Le règlement au vendeur ne pourra être effectué que lorsque l'OVV BALSAN ENCHERES sera en possession de tous les documents requis.

ARTICLE 9 – GARANTIE CONCERNANT LES VICES RÉDHIBITOIRES

Les chevaux présentés aux enchères publiques sont vendus suivant l'usage, sans garantie, notamment des vices cachés et avec la seule garantie des vices rédhibitoires, garantie de droit dans les ventes d'animaux domestiques. Le vendeur doit garantir l'acquéreur contre les vices énumérés par l'article R 213-1 et suivants du Code Rural et non déclarés par lui avant la vente.

Toute action fondée sur lesdits vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur conformément aux dispositions prévues par les articles L213-1 et suivants du Code Rural, c'est à dire dans les dix jours de la vente, non compris le jour de celle-ci à l'exception de la fluxion périodique et de l'anémie infectieuse pour laquelle le délai est de trente jours non compris le jour de la vente. Tout délai expire le dernier jour à 24 heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans lesdits délais et à peine d'irrecevabilité, l'acheteur doit présenter au Juge du Tribunal Judiciaire où se trouve l'animal une requête afin d'obtenir la nomination d'experts chargés de dresser un procès-verbal de l'examen de l'animal. Dans ces mêmes délais, l'acheteur doit aviser le vendeur ainsi que l'OVV BALSAN ENCHERES (par lettre recommandée) de la présentation de sa requête au juge du Tribunal judiciaire et introduire une action au fond en résolution de la vente. L'action en résolution de vente, engagée par l'acheteur doit être rédigée directement contre le vendeur dont le nom lui sera fourni par l'OVV BALSAN ENCHERES à toute réquisition de sa part. En aucun cas, l'action en résolution de vente ou nullité, ne peut mettre en cause l'OVV BALSAN ENCHERES qui ne peut être tenu pour responsable.

Aucune réclamation n'est recevable, si l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat au comptant. En cas de vice rédhibitoire introduit dans les délais légaux du Code rural, les fonds seront bloqués sur le compte réglementé de l'OVV BALSAN ENCHERES.

ARTICLE 10 – VENTE DE POULINIÈRES, DE MÂLES OU D'ÉTALONS

Le vendeur peut faire annoncer à la tribune la confirmation de l'état de gestation des juments étant précisé qu'aucune garantie n'est donnée sur leur état de bonne gestation (jument vide, ou gestation gémellaire).

Il est recommandé à l'acheteur de faire examiner la poulinière par un vétérinaire avant que la jument ne quitte l'établissement du vendeur, ou au plus tard dans les 15 jours de la vente pour vérifier qu'elle est bien gestante. En cas de vacuité constatée lors de cet examen, ou de doute concernant son état, l'acheteur sera en droit d'annuler la vente et l'acheteur immédiatement remboursé de son achat.

Aucune annulation ne sera possible au-delà de la livraison ou des 15 jours après la vente. Aucun remboursement n'aura lieu, si la poulinière avorte.

Pour les juments pleines, le vendeur s'engage à payer le solde de saillie restant dû à l'automne ou à la mise bas.

Sauf indications spéciales, un cheval mâle n'est pas vendu avec la garantie de pouvoir être utilisé à la monte. En particulier la qualité de sa semence ne pourra pas être invoquée comme un cas d'annulation de vente.

Les mâles comme les étalons sont vendus en l'état, sans garantie quelconque de leur fertilité et/ou aptitude à la monte.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ DES VENDEURS

Jusqu'au prononcé de l'adjudication, les chevaux à vendre restent la propriété et sous la responsabilité du vendeur, l'OVV BALSAN ENCHERES ne peut être rendue responsable, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements. Pendant toute la durée de la vente, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés 'biens' restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soit l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques consécutifs à un incendie et les pertes et dommages restent également entièrement à la charge des vendeurs. Les opérations d'embarquement ou de débarquement, et toutes autres opérations similaires, sont aux risques et périls du vendeur. Tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le lieu de la vente et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Les organisateurs de la vente, l'OVV BALSAN ENCHERES et le commissaire-priseur, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux vendeurs, à leur personnel, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. En cas de réservation de boxes démontables, le vendeur déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les vendeurs renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs, l'OVV BALSAN ENCHERES, le commissaire-priseur et leurs assureurs. Aussitôt après l'adjudication, l'acquéreur se substitue au vendeur pour ces responsabilités. L'acquéreur est en mesure de prendre possession de son cheval aussitôt après l'adjudication et le paiement, sauf en cas de vente on line (absence de chevaux sur le site).

ARTICLE 12 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Toutes les ventes aux enchères publiques sont réputées réglées au comptant.

Le paiement doit être effectué comptant et immédiatement après chaque vente, par virement, lettre accréditive de banque, avec pièce d'identité sur le compte suivant

Aucun paiement par carte bancaire, ni chèque simple ou de banque étrangère ne sera accepté. Tout paiement devra avoir lieu par l'intermédiaire de l'OVV BALSAN ENCHERES.

Le paiement comprendra le prix de l'adjudication et sera majoré des frais de ladite adjudication. Ces frais ainsi que le prix sont exigibles immédiatement, sans attendre la remise des papiers, ou la livraison des chevaux par le vendeur, à peine de revente sur folle enchère.

Toute personne qui porte des enchères est réputée les porter pour elle-même et l'adjudicataire, dont le nom sera mentionné au procès-verbal, sera personnellement responsable de son achat.

Si l'adjudicataire déclare agir pour le compte d'un tiers, il devra être porteur d'un pouvoir écrit de cette personne et s'engager expressément en qualité de caution solidaire dudit tiers. L'adjudicataire dont le nom sera mentionné au procès-verbal sera responsable de son achat en cas de défaillance de son mandant.

Un mandat de courtage (téléchargeable sur la page web de la vente) doit être rempli et envoyé à l'OVV Balsan Enchères au moins 48h avant la vente. Par ce mandat de courtage, le mandant donne au courtier le pouvoir d'agir en son nom, de le représenter lors d'une vente aux enchères et d'acheter des équidés en son nom auprès de l'OVV Balsan Enchères. Dans le cas contraire, le courtier, en tant qu'enchérisseur, sera personnellement responsable et redevable des sommes dues, frais de vente inclus. Les mandats de courtage dûment signés doivent être remis contre quittance à l'OVV Balsan Enchères au moins 48h avant les ventes concernées et tout achat effectué par un courtier mandaté par un acheteur doit être notifié à notre service administratif. Le bordereau d'achat signé par le courtier, doit indiquer l'identité du courtier et de l'acheteur.

Au cas où l'adjudicataire ne posséderait pas de mandat exprès, l'OVV BALSAN ENCHERES pourra considérer comme co-débiteur celui qui se révélera d'une façon ou d'une autre être le mandant tacite dudit adjudicataire.

Aucune retenue, quelle qu'en soit la cause, ne pourra être faite sur les factures émises par l'OVV BALSAN ENCHERES. Ces factures devront en conséquence être réglées intégralement par les acheteurs ou leur mandataire.

En cas de non-paiement, l'OVV BALSAN ENCHERES avisera l'adjudicataire par lettre suivie, qu'il dispose de huit jours francs pour régler son adjudication ; que passé ce délai, et même sans l'envoi d'une mise en demeure au débiteur, un intérêt de 0,75% H.T. par mois sera facturé rétroactivement à compter du premier jour de la vente, sur le montant total de la facture ; au-delà de 6 mois de retard de paiement, le taux des intérêts sera porté à 1% H.T. mensuel, l'OVV BALSAN ENCHERES se réserve le droit de transmettre le dossier à son avocat qui se chargera du recouvrement. Tous les frais et honoraires encourus par l'OVV BALSAN ENCHERES pour le recouvrement de la créance seront à la charge du débiteur ou de son mandat, qui s'y obligent ; ces frais ne seront toutefois pas inférieurs à 10% du montant à recouvrer.

ARTICLE 13 – BONS DE SORTIE

Aucun cheval vendu, ou non vendu ne peut quitter l'établissement du vendeur sans bon de sortie. Celui-ci devra être retiré au secrétariat.

Avant de prendre possession de leur cheval, les acheteurs devront se présenter au secrétariat de la vente pour régler le montant de leur achat ou en indiquer les modalités afin que leur soit délivré le bon de sortie indispensable à l'enlèvement. Sauf opposition exprès du vendeur auprès de l'OVV BALSAN ENCHERE dans l'heure suivant la vente, l'OVV BALSAN ENCHERES laissera sortir le lot vendu, à la demande de l'acheteur ou de son mandataire, sans que la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES puisse être engagée de ce fait. Les chevaux devront avoir quitté l'Établissement de Vente au plus tard le lendemain de leur présentation à 12 h. Passé ce délai, si le cheval n'est pas récupéré par l'adjudicataire, le vendeur s'engage à le récupérer et à en prendre soin de manière raisonnable. L'adjudicataire est informé que sauf meilleur accord, le vendeur lui facturera des frais de pension (30 € H.T. par jour), les risques étant transférés à compter de la vente, à l'adjudicataire. L'OVV BALSAN ENCHERE ne sera en aucun cas responsable des frais de pension des chevaux.

Tant l'acheteur que le vendeur dégagent l'OVV BALSAN ENCHERES de toutes conséquences concernant cette sortie. Le bon de sortie sera signé par l'acheteur ou son mandataire pour attester de la prise en charge par lui du ou des chevaux vendus.

ARTICLE 14 – FRAIS DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACHETEUR

En sus du prix de l'adjudication payable au comptant, l'acheteur sera redevable des frais d'achat qui sont fixés dans les conditions particulières propres à chaque vente.

Les chevaux sont vendus, soit avec, soit sans TVA, mais en tout état de cause, le prix d'adjudication s'entend d'un prix H.T.

Les chevaux vendus avec TVA donnent lieu à 7 cas qui apparaîtront de la façon suivante

- 1) L'acheteur est assujéti à la TVA en France /facturation de 20% de TVA sur le prix d'adjudication.
- 2) Le cheval est en importation temporaire (TVAD).
 - a) L'acheteur est résident / facturation de 20% sur le prix de l'adjudication, quel que soit le régime de l'acheteur (TVA récupérable pour les assujettis dans les conditions légales de droit commun).
 - b) L'acheteur est non-résident et souhaite maintenir le cheval en importation temporaire / pas de facturation de la TVA, mais les frais de transfert de l'importation temporaire sont à la charge de l'acheteur.
 - c) L'acheteur est étranger (CEE ou non CEE) et souhaite réexporter le cheval / pas de facturation de TVA.
- 3) L'acheteur n'est pas assujéti à la TVA / facturation de 20% sur le prix de l'adjudication.
- 4) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays de la CEE /
 - a) Si l'acheteur est assujéti à la TVA dans son pays de résidence, le numéro Européen de TVA de l'acheteur devra être communiqué à l'OVV Balsan Enchères et à cette condition seulement / exonération de TVA. Ce numéro figurera sur la facture de vente.
 - b) Si l'acheteur n'est pas assujéti à la TVA dans son pays de résidence / facturation de 20% en sus du prix de l'adjudication.
- 5) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays hors de la CEE / versement d'une caution de TVA de 20% remboursée contre présentation de document officiel de sortie de territoire. - Les chevaux vendus hors TVA sont la propriété des vendeurs non assujettis à la TVA. Les frais de vente à la charge du vendeur sont passibles d'une TVA au taux de 20%.
- 6) Les chevaux vendus à l'usage exclusif de reproduction sont passibles d'un taux de 5.5% au lieu de 20%. Cette mention devra être portée

par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.

7) Les chevaux vendus à usage mixte de reproduction et d'utilisation sportive sont passibles d'une TVA à 5.5% sur la fraction de leur valeur liée à l'utilisation de reproduction. Cette mention devra être portée par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.

Achat d'embryons et de poulains

En cas d'achat d'un embryon implanté ou d'un poulain sous la mère, vous vous engagez à récupérer la jument mère porteuse et à en prendre soin « en bon père de famille » jusqu'à son retour dans son élevage, au sevrage du poulain, à vos frais. Un chèque de caution de 2000 € minimum vous sera exigé au départ de la jument.

Pour les embryons et poulains sous la mère, la pension jusqu'au sevrage est prise en charge par l'acheteur. Prix indicatif de la pension 10€ HT/jour non suivi – 12€ HT/jour suivi.

ARTICLE 15 – FRAIS À LA CHARGE DES VENDEURS

Ces frais figurent sur le bordereau d'inscription afférent à chaque vacation et/ou sur le mandat de vente.

Les rachats devront être impérativement signalés au plus tard le jour même de la vente, faute de quoi les frais habituels d'achat seront facturés.

Tout rappel de taxes ou droits qui pourrait être fait par une Administration de l'Etat ou des Communes au-delà des taxes et droits actuels, serait à la charge des vendeurs. Les bordereaux adressés aux vendeurs, devront être réglés à réception. En cas de non-règlement, l'OVV BALSAN ENCHERES au vendeur une mise en demeure de régler dans les 8 jours. Passé ce délai, un intérêt de 0,75% H.T. par mois sera facturé à compter de la date de mise en demeure.

ARTICLE 16 – APRÈS-VENTE

Pour tout cheval qui est inscrit au catalogue de la vente, qui serait racheté par le vendeur et vendu en après-vente, dès lors que l'opération sera faite avec le concours de l'établissement dans les 30 jours suivants la vacation dans laquelle il était inscrit, le vendeur et l'acheteur seront responsables du paiement à l'OVV BALSAN ENCHERES de sommes qu'elle aurait normalement perçues en cas de vente pendant la vacation. La vente amiable de gré à gré consécutivement à une vente aux enchères qui la précède sera soumise aux règles qui sont applicables à cette dernière.

ARTICLE 17 – PRIX DE RÉSERVE

Sauf en cas de vente sur décision de justice, tous les chevaux sont présumés être présentés avec un prix de réserve. Le vendeur doit communiquer avant la vente à l'OVV BALSAN ENCHERE le prix minimum au-dessous duquel il n'entend pas laisser adjuger le cheval à l'enchérisseur. Ce prix ne pourra être supérieur à celui convenu avec l'OVV BALSAN ENCHERE au moment de l'inscription du cheval à la vente. A défaut d'indication remise avant la vente, celle-ci sera réputée faite avec un prix de réserve égal au prix convenu au moment de l'inscription du cheval à la vente.

La vente étant volontaire, le vendeur ou son mandataire pourra toujours décider de renoncer à son prix de réserve, ou à l'inverse en l'absence de prix de réserve, racheter l'animal présenté par lui s'il estime les enchères insuffisantes à la vente, à condition que la déclaration en soit faite par le vendeur lui-même ou son mandataire.

La déclaration de rachat devra être consigné au procès-verbal, et au plus tard avant la fin des enchères. Le vendeur supportera alors les frais de rachat éventuels dont les montants sont indiqués sur le bordereau d'inscription.

ARTICLE 18 – RÈGLEMENT AU VENDEUR

Le règlement, après la réception des fonds auprès de l'acheteur sera effectué entre les mains du vendeur à concurrence des sommes disponibles. L'OVV BALSAN ENCHERES se réserve le droit de faire compensation entre les créances et dettes d'un même client au moment même de l'adjudication. Le vendeur, assujéti à la T.V.A. est le seul responsable de la déclaration et du paiement de la T.V.A. auprès des autorités fiscales compétente

ARTICLE 19 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ AU PROFIT DU VENDEUR ET TRANSFERT DES RISQUES

L'acquéreur s'interdit jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires de disposer du cheval par vente, nantissement, gage, prêt ou tout autre dessaisissement. Tout mandataire s'engage à porter à la connaissance de son mandant l'existence de la présente clause.

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur le cheval, comme en cas de déclaration de cessation des paiements, de redressement judiciaire ou liquidation des biens, l'acquéreur est tenu d'en informer immédiatement l'OVV BALSAN ENCHERES.

Malgré l'intervention de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de décès, accident, maladie du cheval et ce dès le prononcé de l'adjudication et ce même s'il s'agit d'une vente dématérialisée.

L'acheteur devra supporter les risques de perte (maladie, mortalité, invalidité) par cas de force majeure) même en présence d'une vente dématérialisée (absence de chevaux sur le site de vente).

L'acheteur supportera tous les frais d'entretien du cheval vendu à compter du lendemain de l'adjudication.

Une garantie mortalité, frais vétérinaire et hospitalisation peut être souscrite immédiatement auprès d'un assureur référencé par l'OVV BALSAN ENCHERES.

ARTICLE 20 - ÉLECTION DE DOMICILE

L'OVV BALSAN ENCHERES peut demander à un acquéreur étranger d'élire domicile en France chez son entraîneur ou son courtier, cela dans l'intérêt commun des parties et notamment pour accélérer les transmissions de toutes informations et de tous documents entre elles.

ARTICLE 21 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français.

Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Pour tout litige avec un professionnel concernant l'interprétation ou l'exécution des conditions de ventes, l'attribution de juridiction est faite au Tribunal de Commerce ou Judiciaire du Mans, seul compétent.

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX VENTES AUX ENCHÈRES

NOTICE D'INFORMATION

BALSAN ENCHERES est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de BALSAN ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

p>Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par BALSAN ENCHERES.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par BALSAN ENCHERES est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, BALSAN ENCHERES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et BALSAN ENCHERES ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

BALSAN ENCHERES, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

Pour les inscriptions réalisées par BALSAN ENCHERES - par écrit auprès de BALSAN ENCHERES – 789 RUE DU COUTIER – 72400 CHERRE-AU.

Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés - par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

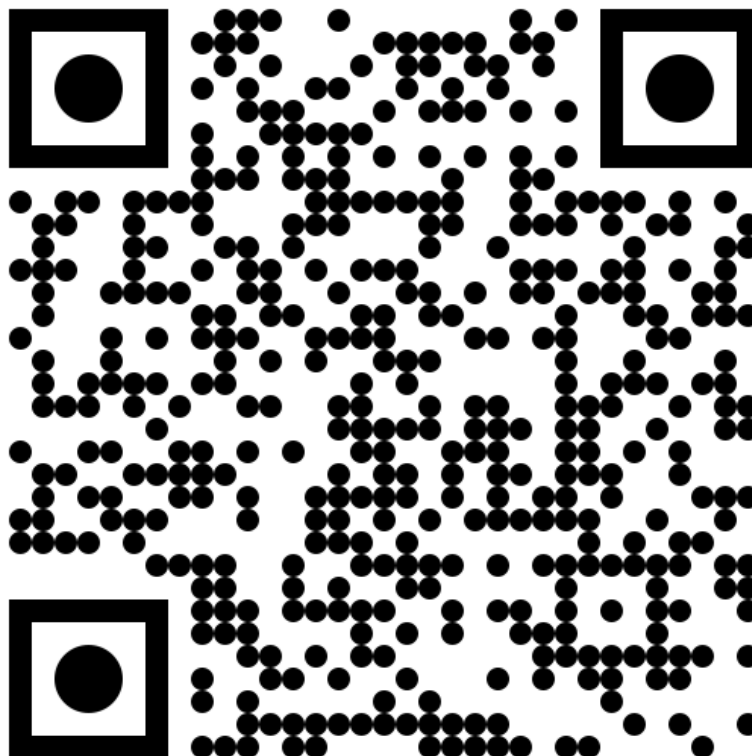
L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les **notifications importantes** relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à **l'adresse e-mail** et/ou à **l'adresse postale** déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer BALSAN ENCHERES de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez les prochaines ventes



Nos services

Accueil Comment acheter ? Nos services CGV Contact

Nous contacter

Tel: +33 6 07 97 87 94 info@balsanencheres.com



Balsan Enchères - Numéros d'agrément :

002-2012 / OVV 2012-2022

Mentions légales



BALSAN ENCHÈRES